

# LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE 1851 OU LA CHRONIQUE DE DEUX MORTS ANNONCÉES ET L'AVÈNEMENT D'UN GRAND PRINCIPE

**Éric Anceau**

**L'Harmattan** | *Parlement[s], Revue d'histoire politique*

**2009/2 - n° 12**  
**pages 24 à 42**

**ISSN 1768-6520**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-parlements-2009-2-page-24.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Anceau Éric, « Le coup d'État du 2 décembre 1851 ou la chronique de deux morts annoncées et l'avènement d'un grand principe », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2009/2 n° 12, p. 24-42.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Le coup d'État du 2 décembre 1851 ou la chronique de deux morts annoncées et l'avènement d'un grand principe

**Éric Anceau**

Maître de conférences à l'Université Paris Sorbonne-Paris IV

Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle

[ericanceau arobase aol.com](mailto:ericanceau@orange.fr)

Parmi les coups d'État français, il est habituel d'opposer les deux plus célèbres d'entre eux, celui de Napoléon Bonaparte, les 18 et 19 Brumaire an VIII, et celui de son neveu, le 2 décembre 1851. Là où son oncle aurait fait preuve d'une maestria extraordinaire pour replacer dans le droit chemin et sans faire de victimes, une France affaiblie et en péril, Louis-Napoléon se serait rendu coupable d'un crime inexpiable en parjurant

son serment pour mettre un terme, de façon sanglante, au meilleur des régimes. Sans céder à un révisionnisme ou à un relativisme hors de propos, car il est bien entendu qu'un coup d'État quel qu'il soit est une violation de la loi, l'historien se doit de corriger les jugements hâtifs, péremptifs et excessifs.

Autant il est impossible aujourd'hui, sous peine d'aveugle indulgence, de ne pas voir comment les faits ont été réécrits, dès le 19 Brumaire au soir, par la propagande du vainqueur<sup>1</sup>, autant il est faux de se représenter la République et les républicains de 1851 à l'égal de leurs suivants, *a fortiori* comme des modèles, autant il est injuste d'accuser Louis-Napoléon Bonaparte de tous les maux, même si l'acte qu'il commit fut illégal, même si, comme nous l'expliquerons, la Constitution fut davantage violée en 1851 que ne le fut celle du Directoire au 18-19 Brumaire, même si l'acte fut sanglant et s'il s'accompagna de proscriptions.

Nous nous proposons dans les lignes qui suivent de revenir brièvement sur les causes, le déroulement et les conséquences immédiates du coup d'État<sup>2</sup>, mais aussi sur la façon dont les contemporains qu'ils fussent acteurs, victimes ou simples témoins se le représentèrent. S'il existe une différence entre le 18-19 Brumaire et le 2 décembre, elle est indéniablement dans la perception et la présentation des faits par les principaux intéressés. Elle explique, en grande partie, l'évolution que connut le Second Empire et même, d'une certaine façon, sa chute, ainsi que la forme des régimes qui le suivirent.

## Un dénouement prévisible

Le coup d'État du 2 décembre trouve son origine dans la Constitution de 1848 et dans les difficultés que rencontra la II<sup>e</sup> République pour s'imposer, comme le reconnurent la plupart des acteurs du temps dont Tocqueville lui-même, l'un des auteurs du texte<sup>3</sup>. En février 1848, le nouveau régime succédait à la monarchie de Juillet qui était devenue impopulaire, mais qui lui léguait la plus grave crise économique et sociale du siècle. Il ne trouva pas les moyens de la résoudre, fut confronté à une terrible guerre civile dès juin 1848 et, malgré les nombreux soutiens qu'il reçut de la part de ceux que l'on surnomma « les républicains du lendemain » et dont la plupart n'étaient

<sup>1</sup> Voir à ce sujet la plus récente mise au point due à P. Gueniffey : *Le 18 Brumaire*, Gallimard, 2008.

<sup>2</sup> Nous reprenons ici une partie de ce que nous en disons dans *Napoléon III. Un Saint-Simon à cheval*, Tallandier, 2008.

<sup>3</sup> Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre article, « Tocqueville et le pouvoir exécutif sous la Deuxième République ou l'épreuve des faits », *The Tocqueville Review, La Revue Tocqueville*, vol. XXVIII, n° 1, 2007, pp. 133-151.

ralliés que de façade, il n'était pas majoritaire dans le pays, ainsi que le prouvèrent les élections législatives partielles et les scrutins locaux de l'été.

Inspirée à la fois de la Constitution américaine et de celle de 1791, la première de notre Histoire, la Constitution du 4 novembre 1848 traduisait les hésitations des parlementaires en quête d'une République démocratique, mais stable et qui permit d'éviter les erreurs du passé. Elle confiait le pouvoir législatif à une assemblée unique élue pour trois ans au suffrage universel masculin. Un président de la République, élu lui aussi au suffrage universel pour une durée de quatre ans et non immédiatement rééligible recevait le pouvoir exécutif. Il devait prêter serment de respecter la Constitution. Il pouvait nommer et révoquer les ministres comme il l'entendait, y compris les choisir hors de la majorité parlementaire, mais tous ses autres actes devaient être contresignés par au moins l'un d'entre eux. Par ailleurs, il ne pouvait dissoudre l'Assemblée. Les représentants du peuple étaient réputés inviolables (art. 36) et toute mesure prise par le président pour mettre obstacle à leur réunion le rendait coupable de « crime de haute trahison » et passible d'une Haute Cour de justice (art. 68). Par une concession à la gauche, la défense de la Constitution était également confiée « à la garde nationale et au patriotisme de tous les Français » (art. 110). Le texte parlait de responsabilité présidentielle, sans préciser toutefois devant qui elle s'exerçait. Du reste, l'Assemblée ne pouvait démettre le président, hors cas de haute trahison. Se trouvaient donc face à face deux pouvoirs qui avaient peu de prise l'un sur l'autre en raison d'une stricte séparation. En outre, la Constitution ne pouvait être révisée avant la dernière année de la législature et selon une procédure très complexe. Il fallait, en effet, trois délibérations consécutives, prises à un mois d'intervalle, à la majorité des trois quarts des suffrages exprimés avec au moins 500 votants lors de chacune d'elle, puis la dissolution de l'Assemblée législative et enfin l'élection d'une Assemblée de révision d'un mandat de trois mois, pour voter les modifications (art. 111). En cas de conflit entre les deux pouvoirs, la France risquait donc d'être ingouvernable. Cette Constitution était, en grande partie, le produit d'une double peur, celle d'une assemblée unique toute-puissante, comme la Convention de 1792, et celle d'un président qui pût s'ériger au rang de dictateur. Louis-Napoléon l'inspirait.

Le neveu de Napoléon avait un long passé de conspirateur derrière lui et avait tenté à deux reprises de renverser le régime de Juillet. Son ombre avait plané sur les travaux de la commission de Constitution dès les premières séances, à la mi-mai<sup>4</sup>. Sans obtenir gain de cause, certaines

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 138-139.

voix s'étaient alors élevées contre l'institution d'un président et, *a fortiori*, contre son élection au suffrage universel. La majorité n'avait finalement repoussé ni l'une, ni l'autre, parce qu'elle conservait les plus grandes chances de désigner elle-même le président. En effet, si, au cours de l'unique tour de scrutin, aucun des candidats ne recueillait la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins deux millions de voix, gage d'une participation électorale suffisante, le choix lui revenait. La suite est bien connue. Lors du scrutin des 10 et 11 décembre suivant, Louis-Napoléon Bonaparte fut triomphalement élu président. L'Assemblée n'eut plus la possibilité d'intervenir.

Les difficultés commencèrent pour le vainqueur dès le lendemain de son élection. Il était politiquement isolé, car le bonapartisme n'avait aucune assise parlementaire et lui-même était totalement étranger au milieu dans lequel il entra. Comme la campagne avait laissé des traces, les républicains lui refusèrent leur concours et il dut composer, contre son gré, un gouvernement conservateur autour d'Odilon Barrot, l'ancien chef de l'opposition dynastique sous la monarchie de Juillet et du légitimiste Falloux, qui repoussait ses principaux projets qualifiés d'« élucubrations »<sup>5</sup> et qui se concertait à l'avance pour lui imposer ses décisions sous forme de quasi-ultimatums<sup>6</sup>. Le président devait aussi compter avec une Assemblée à majorité républicaine qui lui était hostile, puis, à partir de mai 1849, avec une nouvelle Assemblée, cette fois dominée par les monarchistes et aussi mal disposée vis-à-vis de lui. À trois reprises, le général Changarnier qui cumulait le commandement de la garde nationale et celui de la division militaire de Paris, ainsi que plusieurs figures politiques conservatrices, lui proposèrent un coup de force pour rétablir l'Empire, mais il refusa systématiquement<sup>7</sup>. Il entendait peut-être s'installer un jour aux Tuileries, mais il ne jugeait pas la situation suffisamment grave pour violer son serment de respecter la Constitution. En outre, il n'entendait pas plus s'aliéner totalement les républicains que se livrer à leurs adversaires.

Il soignait sa popularité, en se rendant dans les écoles, les hôpitaux et les casernes, mais aussi en province. Le 30 octobre 1849, il se sentit suffisamment fort pour renvoyer son gouvernement et le remplacer par un autre, composé de parlementaires de moindre envergure, des « seconds couteaux ». La majorité fut mécontente, mais elle ne protesta pas. Elle appréciait peu les hommes qui partaient et le président n'avait fait qu'user de sa prérogative. Cependant, si l'Assemblée était d'accord

<sup>5</sup> O. Barrot, *Mémoires posthumes*, Charpentier, 1876, t. III, p. 101.

<sup>6</sup> É. Ollivier, *L'Empire libéral...*, Garnier frères, 1897, t. 2, p. 231.

<sup>7</sup> Voir par exemple, à ce sujet, sa correspondance avec Persigny. Archives Nationales 44 AP 6.

## [Recherche]

avec celui-ci pour retirer le droit de vote aux plus pauvres devant la progression de l'extrême gauche aux élections partielles (loi du 31 mai 1850), ou encore pour chercher à moraliser les masses (lois Parieu et Falloux sur l'instruction), elle ne comprenait pas qu'il s'autorisât à gracier les transportés de juin 1848, à réclamer l'élévation de la solde des sous-officiers ou à proposer la création d'une banque d'honneur pour les travailleurs sans ressources. Elle rechigna à augmenter sa dotation alors qu'il connaissait des soucis d'argent.

Ce fut sa tentative d'instrumentalisation de l'armée qui donna au conflit un tour dramatique. Depuis son élection, le prince cherchait à se concilier la troupe, en assistant fréquemment à des manœuvres et des revues. Lors de l'une d'elles, à Satory, le 10 octobre 1850, les cavaliers crièrent : « Vive l'Empereur ! » en passant devant lui. Irrité par le refus du président de suivre ses conseils, Changarnier publia un ordre du jour pour blâmer la manifestation et pour rappeler qu'il était interdit de manifester ses opinions sous les drapeaux. Il proposa son concours à la majorité de l'Assemblée, inquiète, et suggéra même de faire enfermer le chef de l'État à Vincennes. Lorsque le 3 janvier 1851, il vint publiquement assurer la majorité de son soutien, à la tribune, le président décida de le révoquer. Après plusieurs jours de crise, Louis-Napoléon qui ne trouvait aucun ministre pour contresigner la mesure, nomma un gouvernement extra-parlementaire de techniciens et de fidèles et, malgré les avertissements de Thiers, l'Assemblée n'osa pas aller jusqu'à l'épreuve de force. Louis-Napoléon l'emportait, mais il lui fallait encore obtenir l'essentiel : la prolongation de sa présidence.

En ce début d'année 1851, la double échéance du printemps 1852 était dans toutes les têtes. La France devrait élire alors un nouveau président et une nouvelle assemblée. Malgré la loi du 31 mai, les « rouges » avaient obtenu des succès lors d'élections législatives partielles et croyaient devoir l'emporter lors du scrutin législatif. À gauche, 1852 était devenu l'objet d'une attente messianique. Cela provoquait une peur panique dans une grande partie de la population, peur qu'attisaient certains conversateurs, comme l'ancien préfet Romieu, auteur du *Spectre rouge de 1852*. Les complots préparés par les « rouges » au cours des mois précédents et certains écrits violents colportés à dessein par leurs adversaires la renforçaient encore. Cependant, l'élection présidentielle était aussi lourde de menaces pour les partisans de l'ordre. Certes, les républicains et les socialistes n'avaient pas de candidat sérieux pour ce scrutin-là, mais le même vide existait à droite. Personne n'approchait la popularité de Louis-Napoléon. Or, le président n'avait pas la faculté de se représenter. Qu'advierait-il si l'Assemblée ne révisait pas la Constitution pour le lui permettre ? S'il était réélu, malgré tout, comme le pensaient la plupart des observateurs, oserait-elle bafouer la volonté des

Français ? Le président, ne tenterait-il pas d'ailleurs de se maintenir au pouvoir par la force ? Aucune source ne permet d'affirmer qu'il envisageait alors le coup d'État que certains de ses proches comme Persigny et Morny l'encourageaient à réaliser depuis quelques semaines<sup>8</sup>.

Il pensait sans doute que l'Assemblée se résoudrait à voter la révision par peur de l'anarchie, malgré la longueur et la complexité du processus. Le pays y poussait. En 1850 déjà, une majorité de conseils généraux, encouragés il est vrai par les préfets, l'avaient demandée. Désormais, l'ensemble des conseils, à sept exceptions près, en formulaient le vœu. Parallèlement, une campagne de pétitions recueillit, en quelques semaines, près de 1,5 million de signatures<sup>9</sup>. Plusieurs parlementaires de la majorité craignaient de plus en plus un coup de force présidentiel qui, avec l'appui du peuple, ne manquerait pas de réussir et de conduire à l'Empire. Le 31 mai 1851, la procédure de révision fut entamée à leur demande. Après un avis favorable de la commission d'examen, rapporté en séance par Tocqueville<sup>10</sup>, l'Assemblée se prononça pour la révision, le 19 juillet, mais seulement par 446 voix contre 278<sup>11</sup>. Il en manquait 97 pour atteindre le seuil requis. Il serait possible de représenter la proposition sous trois mois, mais, elle n'aurait guère plus de chance d'aboutir. Pour la première fois, début août, le président ne repoussa pas l'idée d'un coup de force<sup>12</sup>.

## Les préparatifs

Dès lors, les préparatifs allèrent bon train. Le pouvoir n'était pas à conquérir, mais simplement à conserver. Si le chef de l'État parvenait à convaincre la population de son bon droit et à désarmer les résistances parlementaires par l'effet de surprise, l'opération ne serait qu'un 18 Brumaire simplifié. Il savait pouvoir compter sur l'armée qui méprisait les civils et plus encore les parlementaires, à condition d'avoir le soutien d'un général ; ce fut le général de Saint-Arnaud auquel il confia le commandement de l'une des divisions de Paris. Le 20 août, les conjurés arrêtèrent définitivement le principe du coup d'État, dans une réunion à Saint-Cloud. Par sécurité, une dizaine d'hommes seulement étaient dans

<sup>8</sup> Voir par exemple la lettre de Morny à sa belle-mère du 16 mai 1849 (*Le Secret du coup d'État, correspondance inédite du prince Louis-Napoléon,...*, Émile-Paul frères, 1928, p. 87).

<sup>9</sup> A.N. C 2327 et 2328.

<sup>10</sup> Voir les papiers de Tocqueville (A.N. 177 Mi 418) et les récits des principaux intéressés dont les *Mémoires* d'O. Barrot, *op. cit.*, t. IV.

<sup>11</sup> *Moniteur Universel* [M.U.], n° 201 du 20 juillet 1851, p. 2070.

<sup>12</sup> A. de Morny, « La genèse du coup d'État. Mémoires,... », *Revue des Deux Mondes*, t. 30, nov.-déc. 1925, p. 526.

le secret. Outre les deux promoteurs de l'opération, Persigny et Morny<sup>13</sup>, le président, son collaborateur le plus proche, Fleury, et Saint-Arnaud, faisaient aussi partie de la conspiration le préfet de police Carlier et le général Magnan qui venait de recevoir le commandement de l'armée de Paris. Quelques intimes de Louis-Napoléon en connaissaient aussi l'existence, sans en savoir les détails. Les conjurés pensèrent d'abord agir pendant les vacances de l'Assemblée, mais les exigences de Saint-Arnaud, des indiscretions dues à Carlier et la nécessité de ne pas laisser les représentants libres d'organiser la résistance dans les départements, firent avorter ce premier projet, quinze jours avant sa réalisation<sup>14</sup>.

Le président profita de cet ajournement pour essayer de trouver une issue à la crise et, à défaut, pour peaufiner son plan et achever la « préparation psychologique de l'opinion ». Le 8 octobre, il proposa d'abroger la loi du 31 mai 1850. Il cherchait encore manifestement un moyen d'éviter le coup d'État. En reconstituant le corps électoral, il espérait obtenir un triomphe aux élections présidentielles et atteindre plus facilement le seuil des 2 millions de voix, ce qui contraindrait l'Assemblée à entériner le choix populaire, en dépit de son inconstitutionnalité. Cependant, il savait que l'espoir de voir l'Assemblée lui ouvrir ainsi une voie royale était très mince. Sa proposition fut d'ailleurs rejetée au terme d'une crise de plusieurs semaines. En la circonstance, il était parvenu à diviser le front de ses adversaires, puisque la gauche avait voté l'abrogation, et à composer un « ministère de combat » au sein duquel Saint-Arnaud prenait le portefeuille de la Guerre<sup>15</sup>. Par ailleurs, le préfet de la Haute-Garonne, Maupas, homme sans scrupules qui connaissait le président depuis qu'il avait fait campagne pour lui en novembre 1848, fut nommé préfet de police, en remplacement de Carlier, trop hésitant.

Une tentative de riposte imaginée par les questeurs et consistant à voter au président de l'Assemblée le droit de requérir « la force armée et toutes les autorités dont il juge[ait] le concours nécessaire » pour assurer la défense de la représentation nationale, et ce sans passer par le ministre de la Guerre, échoua à la suite de la défection de la gauche. Selon le républicain Michel de Bourges, une « sentinelle invisible », le peuple, protégeait la représentation nationale. Quant à son collègue, Jules Favre, il n'avait pas totalement tort de lancer à la majorité : « De deux choses l'une, ou vous croyez que le pouvoir exécutif conspire, accusez-le ! ou

---

<sup>13</sup> Ce dernier avait un intérêt direct à voir le coup se réaliser sans tarder. Il était très endetté et son hôtel était menacé d'être vendu. Gerda Grothe, *Le Duc de Morny*, Fayard, 1967, p. 75.

<sup>14</sup> É. Ollivier, *op. cit.*, t. 2, pp. 433-434.

<sup>15</sup> *M.U.* n° 300 du 27 octobre 1851, pp. 2719.

vous feignez de croire qu'il conspire, et c'est que vous conspirez vous-mêmes contre la République<sup>16</sup> ! »

Les conjurés, qui étaient décidés à déclencher immédiatement le coup d'État si le texte avait été adopté<sup>17</sup>, comme la plupart des gens bien informés, savaient, en effet, que certains représentants de droite préparaient l'arrestation du chef de l'État<sup>18</sup>. Des rumeurs insistantes annonçaient même le retour des princes d'Orléans en France<sup>19</sup>. Si une partie de la droite cherchait encore à s'entendre avec le président et si plusieurs réunions rassemblèrent chez Daru, vice-président de l'Assemblée, des parlementaires conciliants des deux camps, Louis-Napoléon temporisait. L'opération était maintenant décidée. D'abord prévue le 20 novembre, puis le 25, elle avait été finalement fixée au 2 décembre. Paradoxalement, cette date-anniversaire du couronnement impérial de Napoléon et de la victoire d'Austerlitz n'avait pas retenu l'attention. Presque personne ne releva non plus le nouvel avertissement que le président lança, une semaine avant, devant les industriels de retour de l'Exposition Universelle de Londres. Entre les « idées démagogiques » et « les hallucinations monarchiques », il affirmait qu'il saurait maintenir l'ordre nécessaire au redressement de la France<sup>20</sup>. La plupart des observateurs pensaient qu'il resterait tranquille jusqu'au début de 1852, puisqu'il avait obtenu satisfaction dans l'affaire des questeurs.

Le plan était pourtant prêt dans ses moindres détails grâce à Morny qui en était le maître d'œuvre. Louis-Napoléon l'avait baptisé « Rubicon » en référence au franchissement de ce fleuve par Jules César qu'il admirait tant, pour mettre fin à l'anarchie républicaine et à l'hostilité des sénateurs à son égard. Saint-Arnaud avait rappelé dans des circulaires adressées à la troupe la nécessité de l'obéissance passive. Le 26 novembre, Magnan réunit les vingt généraux placés sous ses ordres pour leur dire de se tenir

<sup>16</sup> *M.U.* n° 322 du 18 novembre 1851, pp. 2869 et suiv.

<sup>17</sup> C.-É. de Maupas, *Mémoires sur le Second Empire*, E. Dentu, 1884-1885, 2 vol., t. I, p. 252 et suiv.

<sup>18</sup> Voir par exemple la lettre du comte de Flahaut à son épouse du 14 décembre 1851. *Le Secret du coup d'État*, *op. cit.*, p. 134-135 et p. 178. Durant tout le mois de novembre, les carnets du comte de Viel Castel sont aussi remplis de notations à ce sujet : *Mémoires sur le règne de Napoléon III (1851-1864)*, R. Laffont, Bouquins, 2005. Voir par exemple, pp. 142-143.

<sup>19</sup> Lord Palmerston, *Mémoire de certaines circonstances se rapportant au coup d'État et Correspondance intime*, A. Craven, trad. Française, 1879. Voir aussi la lettre de Victoria au roi des Belges du 9 décembre 1851, *La Reine Victoria d'après sa correspondance personnelle inédite*, t. II 1844-1853, Hachette, 1907, p. 502 et suiv., E. Arthley, *Biographie de Lord Palmerston*, Londres, 1876, t. I, en particulier p. 287, la lettre du comte de Flahaut à son épouse du 10 décembre 1851, *Le Secret du coup d'État,...*, *op. cit.*, p. 174 et M. Du Camp, *Souvenirs d'un demi-siècle, 1830-1882*, Hachette, 1949, 2 vol., t. 1, p. 114 et suiv.

<sup>20</sup> *Œuvres de Napoléon III*, Plon et Amyot, 1869, t. III, pp. 267-271.

prêts. Parallèlement, la garde nationale était neutralisée. Les conjurés avaient réuni des fonds importants. La maîtresse du président, Miss Howard, celle de Morny, Fanny Le Hon, et des banquiers avancèrent les sommes nécessaires. En revanche, les conjurés ne puisèrent pas dans les caisses de la Banque de France, en dépit de ce que prétendirent plus tard leurs ennemis<sup>21</sup>.

Rien ne fut négligé par Louis-Napoléon et ses amis pour endormir les soupçons<sup>22</sup>. Le soir du 1<sup>er</sup> décembre, il y eut bal à l'Élysée, comme tous les lundis. Vers 22 heures, une ultime réunion se déroula au palais. On y relut le décret et les deux proclamations qui annonceraient et expliqueraient l'opération aux Français. On rappela les mesures prises pour faire imprimer et afficher ces documents, occuper le Palais-Bourbon, les imprimeries et les salles de rédaction des journaux hostiles, fermer les cafés et les écuries, contrôler les sorties de Paris et saisir préventivement les principaux opposants<sup>23</sup>. Après avoir longtemps hésité, Louis-Napoléon avait décidé ces arrestations, pour ne pas se heurter aux mêmes résistances que son oncle, en Brumaire an VIII.

## **Du coup *a minima* à l'opération de grande ampleur ou l'infléchissement décisif**

Pendant que Saint-Arnaud regagnait son ministère, Morny prenait possession de celui de l'Intérieur. De son côté, Maupas recevait individuellement les quarante-huit commissaires de police de la capitale. Sous prétexte d'un complot, il leur donna mission d'arrêter les principales personnalités de l'opposition. Un seul refusa et fut aussitôt incarcéré.

Deux heures plus tard, l'armée investissait Paris en occupant les points stratégiques. Soixante dix-huit personnes furent arrêtées, pour la plupart dans leur sommeil. Parmi elles, figuraient seize représentants du peuple, les chefs de la Montagne, mais aussi Thiers et des militaires qui auraient pu prendre la direction de la résistance, les Cavaignac, Changarnier ou Lamoricière. Un aide de camp du président porta à l'Imprimerie nationale le décret et les deux proclamations. Le directeur était de connivence, mais pas les ouvriers, ce qui obligea à composer les textes par fragments. Vers 6h30, ils furent placardés dans la capitale. Dès leur réveil, les Parisiens en prirent connaissance. Le décret annonçait la

---

<sup>21</sup> Voir A. Plessis, *La Politique de la Banque de France de 1851 à 1870*, Genève, Droz, 1985.

<sup>22</sup> À l'exception notoire de Louis-Napoléon, les principaux conjurés ont laissé des récits du coup d'État qui se recourent largement. Voir par exemple É. F. Fleury, *Souvenirs,...*, Plon, 1897-1898, 2 vol., t. I, p. 161 et suiv. et C.-É. de Maupas, *op. cit.*, t. I, p. 285.

<sup>23</sup> C.-É. de Maupas, *op. cit.*, t. I, p. 220.

dissolution de l'Assemblée et du Conseil d'État, le rétablissement du suffrage universel, la convocation prochaine des électeurs dans leurs comices et l'état de siège. Par sa première proclamation, le président expliquait aux Français les raisons de son acte et réclamait leur soutien : « Aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là mêmes qui l'invoquent sans cesse et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, de maintenir la République, et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France, le peuple. Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière. » Il disait donc agir au nom de la défense de la République, contre la majorité royaliste. Si la nation lui faisait confiance, il promettait des institutions durables, inspirées de celles que son oncle avait mises en place en l'an VIII. La seconde proclamation s'adressait aux soldats qualifiés d'« élite de la nation »<sup>24</sup>.

De l'aveu même des adversaires de Louis-Napoléon, comme Victor Hugo, ces nouvelles furent accueillies par la population avec indifférence, voire satisfaction, tant l'Assemblée jugée réactionnaire, était impopulaire<sup>25</sup>. Vers 10 heures, le président sortit de l'Élysée à cheval, en compagnie d'officiers, pour prendre le pouls de la population. Quelques acclamations et quelques cris en faveur de la République partirent de la foule, mais la plupart des Parisiens se montraient toujours calmes. Sur les Champs-Élysées, Louis-Napoléon passa en revue des troupes qui l'acclamèrent, puis il regagna tranquillement son palais<sup>26</sup>. La réussite de l'opération semblait complète. Comme son oncle, en novembre 1799, il semblait ne pas devoir faire couler le sang des Français.

Pendant, dans la matinée, une résistance parlementaire s'organisa. Quelques représentants du peuple se retrouvèrent chez Barrot et Daru, pour signer des protestations. Une soixantaine de leurs collègues de toutes nuances réussirent à pénétrer dans le Palais National, mais le président Dupin, à l'inverse de Bailly en 1789, céda à la force des baïonnettes. Peu après, environ trois cents représentants du peuple appartenant en majorité au parti de l'ordre, mais comprenant aussi des républicains et même quelques anciens partisans de l'Élysée se rassemblèrent dans une mairie située à proximité<sup>27</sup>. Ils y votèrent la

<sup>24</sup> M. U., n° 337 du 3 décembre 1851, p. 3019.

<sup>25</sup> Voir aussi É. Ollivier, *Journal (1848-1869)*, Julliard, 1961, 2 vol., t. I, p. 96 et A. Hübner, *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le Second Empire, 1851-1859*, Plon, 1904, 2 vol., t. 1, p. 34.

<sup>26</sup> C.-É. de Maupas, *op. cit.*, t. I, p. 385 et É.-F. Fleury, *op. cit.*, t. I, p. 168.

<sup>27</sup> Pour cette réunion et ce qui suit, voir notre article, « Les Représentants du peuple et le coup d'État du 2 décembre 1851 », *Parliaments, Estates and Representation*, vol. 23, 2003, pp. 69-87.

déchéance et la mise en accusation du président, en vertu des articles 36 et 68 de la Constitution<sup>28</sup>. En conséquence, les parlementaires décidèrent d'en appeler à la garde nationale et à l'armée dont ils confièrent le commandement au général Oudinot et de prendre contact avec la Haute Cour. Deux cent vingt d'entre eux furent rapidement arrêtés. Les membres de la Haute Cour qui s'étaient réunis spontanément au Palais de justice furent eux-mêmes expulsés et se bornèrent à constater l'impossibilité de remplir leur mission. De leur côté, des montagnards encore en liberté formèrent un comité de résistance autour de Schœlcher, Carnot et Hugo. Ils appelaient le peuple à l'insurrection, en s'appuyant sur les articles 68 et 110 de la Constitution<sup>29</sup>.

Le lendemain matin, ils essayèrent de soulever les quartiers populaires de Paris. Le peuple, éprouvé en juin 1848, hésitait. Quelques ouvriers se joignirent pourtant à leurs représentants. Des barricades furent édifiées. D'abord peu nombreuses, elles couvrirent bientôt tout le centre et l'est de la capitale. À partir de ce moment-là, l'opération changeait de nature. Le peuple devenait acteur alors que Louis-Napoléon le voulait simple juge du fait accompli. Sur l'une des barricades, un parlementaire nommé Baudin fut même tué. Pendant ce temps, le président ne parvenait pas à former un gouvernement. Certaines personnalités protestèrent contre l'apposition de leur nom au bas des mesures d'exception<sup>30</sup>. Pour les mêmes raisons, la Commission consultative de quatre-vingts notabilités qui devait servir de caution au coup de force et assurer la transition entre l'Assemblée dissoute et celle à élire ne pouvait pas non plus être constituée. La plupart des personnalités de quelque importance attendaient de voir l'évolution de la situation, avant de choisir leur camp<sup>31</sup>. En soirée, un conseil se tint à l'Élysée. Morny y fit prévaloir sa tactique sur celle de Maupas. Alors que celui-ci préconisait un grand déploiement de troupes pour empêcher le développement de l'émeute, celui-là entendait, au contraire, laisser l'insurrection croître pour mieux l'écraser<sup>32</sup>. À l'aube du 4, plusieurs dizaines de barricades nouvelles furent édifiées sur les deux rives de la Seine. En ces moments critiques, Morny conservait tout son sang-froid. Maupas, lui, s'inquiétait de la tournure des opérations. Le ministre de l'Intérieur demanda son remplacement au président qui le refusa. Pendant quelques heures, celui-ci craignit, pourtant, que l'affaire tournât mal. Il envisageait de se retrancher aux

<sup>28</sup> Voir *supra*.

<sup>29</sup> Voir *supra*.

<sup>30</sup> *Papiers secrets et correspondance du Second Empire*, A. Ghio, 1873, 2<sup>e</sup> éd., p. 123.

<sup>31</sup> R. Price, *The French Second Empire. An Anatomy of Political Power*, Cambridge, CUP, 2001, p. 37 et É. Anceau, « Les Représentants du peuple... », art. cité.

<sup>32</sup> C.-É. de Maupas, *op. cit.*, t. I, p. 285 et C. Vigoureux, *Maupas et le coup d'État de Louis-Napoléon, le préfet de police du 2 décembre 1851*, éd. SPM, coll. Kronos, 2002.

Tuileries avec ses partisans et d'y lutter jusqu'à la mort. Il n'en eut pas besoin. En début d'après-midi, l'armée reçut enfin l'ordre de marcher sur les barricades. En quelques heures, elle les emporta toutes, sans faire de quartiers. Une centaine de manifestants et de promeneurs périrent ainsi sur les boulevards lors d'une fusillade qui fut peut-être déclenchée par les cris hostiles de la foule, une balle perdue ou un tir provocateur, mais qui montrait avec certitude que la troupe avait les nerfs à vif et que ses chefs étaient déterminés. Dans la matinée du 5, le retour au calme était complet. Tous les commerces avaient rouvert et la circulation était rétablie partout. Les insurgés n'avaient été que quelques milliers, mais les tués et les blessés se comptaient pourtant par centaines<sup>33</sup>. Ces chiffres étaient cependant à peine supérieurs à ceux des journées de juin 1832 et d'avril 1834 et très inférieurs à ceux du soulèvement de juin 1848.

En province, les grandes villes, contrôlées par les militaires, ne bougèrent pas, à quelques rares exceptions : Orléans, Nantes, Nancy, Strasbourg... En revanche, des dizaines de révoltes éclatèrent dans les petites villes, les bourgs et les campagnes de vingt-sept départements situés pour la plupart dans le Centre et le Midi. Les insurgés qui étaient peut-être 100 000 pour toute la France tinrent Clamecy, Mirande, Bédarieux ou encore Sisteron pendant quelques heures, Capestang et surtout Digne, préfecture des Basses-Alpes, pendant plusieurs jours. Ces paysans encadrés par des avocats, des médecins ou des petits commerçants ne volaient pas au secours de la République conservatrice. Ils agissaient parce que le coup d'État éloignait la perspective, certaine à leurs yeux, de l'avènement prochain d'une république démocratique et sociale ; d'autres tout simplement, parce la légalité était bafouée<sup>34</sup>. Cependant, les soulèvements qui étaient isolés les uns des autres furent rapidement écrasés. Les insurgés dirigés par Ailhaud de Volx et réfugiés dans la Montagne de Lure furent les derniers à être réduits, au cours de la troisième semaine de décembre. Dans l'immédiat, ces insurrections servirent la cause du président. Dès le 8 décembre, il se présenta, dans une proclamation, en sauveur de la société. De fait, beaucoup de notables légitimistes et de libéraux, jusque-là hésitants, se rallièrent à la suite de la prise d'armes des campagnes et de scènes de pillages, de viols et d'assassinats, dues souvent à des conflits antérieurs et habilement grossies par Morny. Dans l'univers mental de nombre de conservateurs, il était inconcevable que le peuple, en particulier dans les campagnes, pût se

<sup>33</sup> De plus de 2 000 selon l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris à moins de 400 selon les autorités françaises. Pour le détail, voir É. Anceau, *Napoléon III,...*, op. cit., p. 642.

<sup>34</sup> Voir T. W. Margadant, *French Peasants in Revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton, PUP, 1979.

lever pour défendre le droit. Viel Castel qui prenait pour argent comptant toutes les rumeurs dont le viol collectif des femmes et des filles de notables de Clamecy notait : « sans le coup de vigueur du Prince Louis-Napoléon, ce qui se passe dans quelques localités aurait été, en 1852, l'état normal de toute la France ». Il « a accompli courageusement et habilement le plus grand acte politique des Temps modernes »<sup>35</sup>. De nombreux parlementaires de la majorité qui avaient été arrêtés le 2 au matin, avant d'être rapidement libérés, ne pensaient pas autrement<sup>36</sup>. Les anciens représentants du peuple étaient finalement sept sur neuf au sein du nouveau gouvernement et constituaient les deux tiers des 178 membres de la Commission consultative dans sa composition finale<sup>37</sup>.

### Les conséquences à court et à plus long terme

Le président venait donc de gagner la partie, mais la façon dont celle-ci s'était déroulée ne pouvait le satisfaire. Il devait renoncer à son espoir de rallier tous les Français. Commencé à gauche, son coup d'État se terminait à droite et lui aliénait les républicains, probablement pour longtemps. Proudhon en rejetait la faute sur ces derniers qu'il accusait d'avoir précipité le président vers la réaction<sup>38</sup>. George Sand était encore plus minoritaire lorsqu'elle écrivait : « Après tout, lorsque les lois fondamentales d'une république sont violées, les coups d'État, ou pour mieux dire les coups de fortune ne sont pas plus illégitimes les uns que les autres [...]. Nous n'étions vraiment plus en république, nous étions gouvernés par une oligarchie, et je ne tiens pas plus à l'oligarchie qu'à l'empire. Je crois que j'aime encore mieux l'empire »<sup>39</sup>. Karl Marx était beaucoup plus représentatif de l'état d'esprit de la gauche, lorsqu'il qualifiait le président et ses complices de « bandits de grands chemins » qui avaient cherché à se perpétuer au pouvoir pour soigner leurs intérêts et « tirer du trésor public des billets de loterie californienne »<sup>40</sup>.

Le plébiscite des 20 et 21 décembre 1851 demandait aux Français s'ils souhaitent maintenir leur confiance au chef de l'État et l'autoriser à

---

<sup>35</sup> H. de Viel Castel, *op. cit.*, p. 153 et suiv.

<sup>36</sup> Voir par exemple F. de Falloux, *op. cit.*, t. II, p. 167 et É. Anceau, « Les Représentants du peuple... », art. cité.

<sup>37</sup> *M.U.*, n° 338 du 4 décembre 1851, p. 3023.

<sup>38</sup> P.-J. Proudhon, *Napoléon III*, Rochel, 1900, p. 243 et suiv. et É. Ollivier, *op. cit.*, t. 3, pp. 445-446.

<sup>39</sup> Lettre à P.-J. Hetzel du 29 décembre 1851. *Correspondance générale*, Garnier frères, t. X.

<sup>40</sup> *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Éd. sociales, 1969, nouvelle éd., 1984, pp. 188 et suiv.

établir une constitution sur les bases de sa proclamation du 2. Il se déroula dans la terreur. L'état de siège était maintenu sur un tiers du territoire. Les opposants se terraient, quand ils n'étaient pas en prison ou déjà en exil. Seuls les journaux favorables au pouvoir étaient autorisés à paraître. Les listes électorales avaient été révisées à la hâte. Les pressions administratives furent multiples. Cependant, le coup d'État satisfaisait la plupart des Français, comme en convenaient des observateurs aussi peu suspects de complaisance que Guizot. À tous ceux pour lesquels il permettait de sortir de l'impasse constitutionnelle et de se débarrasser d'une Assemblée détestée, s'ajoutaient ceux qui, de l'autre côté de l'échiquier politique, estimaient qu'il levait l'hypothèque d'une insurrection rouge. Sur le conseil du nonce apolostique, le clergé s'était rallié, dans son immense majorité. Plusieurs prélats avaient écrit au président pour le féliciter<sup>41</sup>. Le grand journal catholique *L'Univers* ouvrait ses colonnes aux partisans du « oui », y compris à son ennemi Montalembert qui expliquait : « Voter pour Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait, c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. [...] Je ne vois [hors de lui] que le gouffre béant du socialisme ». Ce fut aussi le sentiment des grandes puissances conservatrices. Seule l'Angleterre libérale se montra plus réticente. Mais tout cela n'atteignait pas les campagnes. Le président jouissait toujours d'une immense popularité auprès des paysans. À vrai dire, la nature même de la consultation ne laissait le choix qu'entre l'approbation du fait accompli ou le néant. Le gouvernement se sentit d'ailleurs assez fort pour autoriser les civils à se prononcer au scrutin secret et se contenta de faire voter l'armée et la marine à registres ouverts. En conséquence, la consultation fut un triomphe. Certes près de 1,4 million d'électeurs s'étaient abstenus, mais 7 439 216 avaient voté « oui » et seulement 640 737 « non », pendant que 36 820 avaient déposé un bulletin nul dans l'urne<sup>42</sup>. Les principaux foyers d'opposition se trouvaient dans les grandes villes, en particulier à Paris. Le seul canton rural qui vota majoritairement « non » fut le canton de Vernoux, en Ardèche, peuplé essentiellement de protestants.

Lorsqu'on vint lui apporter les résultats, le 31 décembre, le chef de l'État affirma : « La France ... a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit ». Il opposait légalité et légitimité et estimait avoir agi au nom du Bien, de l'Ordre et du Juste. Le régime n'était-il pas menacé de paralysie ou d'anarchie ? Il ajouta « Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre », ce qui revenait à avouer implicitement sa culpabilité. Ces paroles soulignaient ses sentiments

<sup>41</sup> Ainsi l'évêque de Nancy, dans une adresse du 10 décembre 1851. A.N. AB XIX 173.

<sup>42</sup> *M.U.*, n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 1852, p. 1.

ambivalents. Il avait voulu sauver la société et avait le sentiment de l'avoir fait. Cependant, pour y parvenir, il avait bafoué la loi et le sang avait coulé. Il portait déjà son coup d'État comme un boulet et considéra toujours que qualifier son régime comme celui du 2 décembre était réducteur. Il y pensait désormais chaque jour ou presque<sup>43</sup>. Cependant, il ne le renia jamais. Il dit plus tard à Victor de Broglie qui venait lui apporter son discours de réception à l'Académie française dans lequel il parlait mal de son coup d'État alors qu'il avait célébré ailleurs celui de son oncle : « J'espère que votre petit-fils rendra au 2 décembre autant de justice que vous en avez rendu vous-même au 18 Brumaire ». Et quand il revit l'un des principaux organisateurs de la résistance, Daru, en décembre 1869, il lui lança en lui tendant la main : « Vous m'en avez beaucoup voulu du coup d'État, je le comprends ; vous ne pouviez pas voir d'où vous étiez ce que je voyais »<sup>44</sup>.

Des décrets du 9 janvier 1852 réglèrent le sort des parlementaires hostiles, en les répartissant en trois catégories. Cinq montagnards jugés responsables du soulèvement furent condamnés à la déportation en Guyane, mais un seul fut finalement envoyé en Algérie. Soixante-six autres, présentés comme les « chefs reconnus du socialisme » dont Hugo, Schœlcher et Quinet, furent expulsés. Enfin, dix-huit représentants républicains ou orléanistes, parmi lesquels Thiers et Rémusat ainsi que les généraux<sup>45</sup>, furent « momentanément éloignés du territoire français ». La répression s'abattit aussi sur plus de 26 000 particuliers, y compris dans des départements où il ne se passa quasiment rien<sup>46</sup>. Ce fut un moyen de se débarrasser à bon compte de « déviants » et d'opposants potentiels. Beaucoup de repris de justice, mais aussi de membres de sociétés secrètes furent déportés en Algérie et en Guyane sans autre forme de procès. De la déportation dans cette dernière, surnommée « la guillotine sèche », la plupart moururent, comme Ailhaud de Volx, et bien peu revinrent. À partir du début février, des commissions mixtes, juridictions départementales d'exception composées du préfet, d'un général et d'un magistrat, condamnèrent à huis clos des milliers de personnes à la résidence surveillée, à l'exil ou à la déportation, sans entendre ni les inculpés, ni les témoins. Malgré les pressions d'une partie de son

<sup>43</sup> Selon M. Paléologue, *Les Entretiens de l'Impératrice Eugénie* (Plon, 1928), ouvrage toutefois sujet à caution.

<sup>44</sup> É. Ollivier, *op. cit.*, t. 2, pp. 522-523 et t. 12, p. 195.

<sup>45</sup> À la notable exception de Cavaignac que le président souhaitait ménager, car il l'avait précédé au pouvoir.

<sup>46</sup> Ainsi dans l'Aude. Voir C. Marquié et J. Raffanel, « La répression dans l'Aude après le coup d'État du 2 décembre 1851 » dans *De la Révolution au coup d'État (1848-1851). Les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées...*, Univ. P. Valéry, Montpellier III, 1999, pp. 213-226.

entourage, le président souhaitait cependant faire preuve d'indulgence. Il créa une commission chargée d'examiner les demandes de clémence à l'égard des condamnés. Il envoya dans les départements trois commissaires pour adoucir les peines. Il écrivit au nouveau conseiller d'État Quentin-Bauchart qui se montrait beaucoup plus libéral, dans le Sud-Est, que ses deux collègues, le général Canrobert, dans le Centre, et surtout le colonel Espinasse, dans le Sud-Ouest : « Vous seul avez compris ma pensée »<sup>47</sup>. Il gracia lui-même beaucoup de condamnés.

Pendant que les écrivains favorables au pouvoir, les Granier de Cassagnac, Guy et Gallix ou encore Paul Bellouino trouvaient toutes les justifications au franchissement du Rubicon, Tocqueville dans le *Times* ou les seuls républicains qui pouvaient encore écrire parce qu'ils étaient en exil, qualifiaient le président de criminel, ainsi Schœlcher dans son *Histoire des crimes du Deux Décembre* ou Hugo dans son pamphlet *Napoléon le Petit*<sup>48</sup>. En France, ces ouvrages circulaient sous le manteau, mais n'avaient qu'une audience limitée. La dictature dite de salut public, puis l'Empire, aboutissement logique du coup, comme le Premier Empire avait succédé au Consulat, ne permirent pas davantage.

Il fallut le contexte de libéralisation des années 1860 pour que le 2 décembre fût de nouveau discuté. En 1863-1864, Victor de Broglie le dénonçait dans son discours de réception à l'Académie française<sup>49</sup>, pendant que Jules Potet, nommé pourtant sous-préfet au lendemain du coup de force, se montrait fort mesuré dans son article « coups d'État » du *Dictionnaire général de la politique* de Maurice Block<sup>50</sup> : « Les coups d'État sont toujours une violation des lois établies ; ils sont donc nécessairement maudits par ceux qui en souffrent, et exaltés par ceux qui en profitent. La postérité elle-même n'arrive pas toujours à s'accorder dans ses jugements sur la plupart des coups d'État. [...] Le coup d'État du 2 décembre est trop près de nous pour que nous puissions en parler avec toute liberté d'esprit. [...] Nous pouv[ons] laisser la parole aux événements, certain qu'ils ser[ont] compris par le lecteur. » Ce fut ensuite, le 29 mars 1865, l'échange en plein Corps législatif, entre le marquis d'Havrincourt, avocat du coup, et le républicain Ernest Picard qui le qualifia de « crime ». En 1868, le journaliste républicain Eugène Ténot publia deux volumes qui apprirent aux jeunes générations ce qui s'était produit dix-sept ans plus

<sup>47</sup> A. Quentin-Bauchart, *Études et souvenirs sur la Seconde République et le Second Empire*,..., Plon, 1901-1902, 2 vol., t. I, p. 454 et suiv.

<sup>48</sup> Voir S. Aprile, « Faire vivre la République. Paroles et écrits des exilés au lendemain du coup d'État » dans Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>e</sup> s., *Comment meurt une République. Autour du 2 décembre 1851*, Créaphis, 2004.

<sup>49</sup> Voir *supra*.

<sup>50</sup> Paris, O. Lorenz, 1863-1864, 2 vol., t. I, pp. 581-591.

tôt<sup>51</sup>. La figure de Baudin, oubliée, réparaisait. Avec l'assouplissement du régime et le réveil de l'opposition, des manifestations furent organisées sur sa tombe et une souscription fut ouverte pour lui ériger un monument. Lors du procès des journaux responsables, l'avocat Gambetta se rendit célèbre en comparant les « hommes du 2 décembre » à la tourbe qui entourait Catilina. En 1869-1870, les républicains insistèrent, dans leurs journaux, dans leurs professions de foi aux élections, dans les réunions publiques, sur le péché originel du régime impérial. Selon eux, la libéralisation en cours n'était qu'un leurre et serait, dès la première difficulté, mise à bas, par un nouveau coup de force qui permettrait à l'empereur de ressaisir tous ses pouvoirs<sup>52</sup>. Parallèlement, le 2 décembre créait un légalisme républicain. Alors que des républicains avaient été les instigateurs de certains coups du Directoire, que d'autres avaient comploté sous les monarchies censitaires, puis la II<sup>e</sup> République ou ne se privaient pas de le faire encore, la propagande du parti insistait sur l'antinomie entre République et coup d'État. L'avenir était à la République car elle était la seule représentante du droit dans le camp de la démocratie. Forts de ces arguments, la majorité des républicains purent s'affirmer irréconciliables, alors qu'une grande partie des légitimistes et des orléanistes se ralliaient à l'Empire libéral.

Dès la chute du Second Empire, le gouvernement de la Défense nationale sanctionna les magistrats qui avaient siégé dans les commissions mixtes et puisa largement dans le vivier des proscrits du 2 décembre pour choisir ses préfets<sup>53</sup>. Les lois constitutionnelles de 1875, compromis entre républicains et orléanistes, prirent des garanties à l'égard du pouvoir exécutif, en particulier en établissant un parlementarisme puissant, de façon à éviter un nouveau 2 décembre. Le spectre ressurgissait périodiquement et permettait de refaire l'union de républicains, par ailleurs divisés. Ce fut dans le contexte de crise du 16 mai 1877 qu'Hugo publia son *Histoire d'un crime* écrite dès 1852. Plus tard, Boulanger fut comparé au Louis-Napoléon de 1851<sup>54</sup>. Entre temps, la République des républicains avait fait des insurgés des victimes et les avait réhabilités. Une loi dite de réparation nationale du 30 juillet 1881 avait accordé des secours aux survivants dans le besoin, et notamment aux femmes et aux enfants. Hugo qui, il est vrai, n'avait pas pour seul titre de gloire d'être une victime du 2 décembre, fut panthéonisé en 1885, et Baudin le fut en 1889, en pleine crise boulangiste. Des monuments qui rappelaient le

<sup>51</sup> *La Province en décembre 1851 et Paris en décembre 1851*, Paris, Le Chevalier, 1868.

<sup>52</sup> Voir à cet égard, la correspondance très significative de Gambetta, à la fin de l'Empire. L. Gambetta, *Lettres (1868-1882)*, Grasset, 1938.

<sup>53</sup> Voir V. Wright, *Les Préfets de Gambetta*, PUPS, 2007.

<sup>54</sup> Voir J. Garrigues, *Le Général Boulanger*, O. Orban, 1991 et Perrin, 1999.

soulèvement furent érigés, en particulier dans le Midi<sup>55</sup>. Le Var fit un symbole de Martin Bidouré, « l'homme qui fut deux fois fusillé ».

## Le coup d'État du 2 décembre entre mémoire et histoire

Cette mémoire resta très vive dans les familles de proscrits. En revanche, les autorités républicaines l'entretinrent moins, au-delà d'une Grande Guerre qui fit surgir d'autres préoccupations. Par la suite, le gouvernement de Vichy chercha à effacer la trace des hommages qu'il jugeait subversifs. La place Martin-Bidouré de Toulon fut ainsi débaptisée et sa statue de Crest, retirée.

Avec l'avènement de la Cinquième République, caractérisée par le renforcement du pouvoir exécutif, certains crurent voir l'histoire se répéter. La crise initiale du 13 mai 1958 et l'adoption de l'élection présidentielle au suffrage universel en 1962 permirent à la gauche, de Gaston Monnerville et François Mitterrand au PCF, d'agiter la menace d'un nouveau 2 décembre et de parler de « coup d'État permanent ». Charles de Gaulle respecta pourtant le cadre institutionnel et François Mitterrand se fonda dans le moule après sa propre élection. Ce fut sous la Cinquième République que Martin Bidouré eut droit à un nouveau monument à Crest. Ce fut également ce régime qui commémora le cent-cinquantième anniversaire de la résistance au coup d'État, en 2001. Pour l'occasion, le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, présidé par le socialiste Jean-Louis Bianco, et celui du Var, dont la majorité était à droite et qui était présidé par Hubert Falco, célébrèrent en grande pompe le soulèvement provençal<sup>56</sup>. La Cinquième République renouait ici avec la Troisième.

Les historiens n'avaient d'ailleurs pas attendu pour s'intéresser au 2 décembre et en souligner l'importance. Outre Henri Guillemin<sup>57</sup>, Luc Willette<sup>58</sup>, plus récemment Alain Decaux<sup>59</sup> et Raphaël Lahlou<sup>60</sup>, Maurice Agulhon, grand spécialiste de la II<sup>e</sup> République, y a consacré une grande partie de son œuvre, depuis sa monographie sur Toulon au temps du

<sup>55</sup> Voir par exemple J.-C. Richard *et alii*, « Les monuments érigés dans l'Hérault en l'honneur des victimes du coup d'État de 1851 » dans *De la Révolution au coup d'État (1848-1851),...*, *op. cit.*, pp. 237-259.

<sup>56</sup> Un film fut même tourné par France 3 Méditerranée : *1851-2001 : un même idéal de la République*.

<sup>57</sup> *Le Coup du 2 Décembre*, Gallimard, 1951.

<sup>58</sup> *Le Coup d'État du 2 Décembre*, Aubier, 1982.

<sup>59</sup> *Coup d'État à l'Élysée*, Perrin, 2008.

<sup>60</sup> *Le Coup d'État du 2 Décembre 1851*, B. Giovanengeli éd., 2009.

socialisme utopique et sa thèse sur les populations du Var<sup>61</sup> jusqu'à sa réflexion intitulée *Coup d'État et République*<sup>62</sup>. La Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle organisa un grand colloque sur le coup d'État, en décembre 2001<sup>63</sup>. Les travaux de Roger Price, de Claude Vigoureux et d'autres encore que nous avons cités en notes, témoignent aussi qu'un regard neuf et plus neutre peut-être aujourd'hui porté sur le coup du 2 décembre.

Ce coup d'État, peut-être plus odieux que les autres, car réalisé par un président qui a prêté serment de défendre la Constitution, a bénéficié aussi d'une forme de légitimité. Il a été réalisé au nom de la sauvegarde de l'État et de la société menacés du double péril de l'anarchie et de la réaction et a été perçu comme tel par de larges fractions de l'opinion. Indéniablement, les résistances populaires et la peur des « rouges » ont servi les intérêts du président à court terme, car elles ont précipité le ralliement de la quasi-totalité du clergé et de la plupart des notables, y compris de ceux contre lesquels l'opération était menée.

Cependant, les résistances à gauche ont aussi orienté la victoire dans une voie réactionnaire qui n'était pas inéluctable et la répression a aliéné au vainqueur l'immense majorité des républicains, des modérés aux socialistes. Le 2 décembre a scellé la mort de la II<sup>e</sup> République, l'avènement du Second Empire, mais aussi, d'une certaine façon, l'évolution de ce régime et sa propre fin. Il a permis aux républicains de s'ériger en défenseurs du droit et de faire du coup d'État le mal absolu. Depuis le 2 décembre 1851, qui se dit républicain en France ne peut prêter la main à un coup d'État, ni s'en faire l'apologiste.

---

<sup>61</sup> Publiées respectivement chez Mouton en 1970 et aux PUF en 1971.

<sup>62</sup> Presses de Sciences Po, Bibliothèque du Citoyen, 1997.

<sup>63</sup> Les actes ont été publiés chez Créaphis, en 2004, sous le titre *Comment meurt une République. Autour du 2 décembre 1851*.